

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE DE FORMATION**

**INFORMATIQUE - RESEAUX - INTERNET/INTRANET**

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION**

<b>CODE DE L'UNITE DE FORMATION:</b> 75 32 36 U 21 D1	<b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION</b> 709
--	--

**DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX**

# **INFORMATIQUE - RESEAUX - INTERNET/INTRANET**

## **ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION**

### **1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION**

#### **1.1. Finalités générales**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### **1.2. Finalités particulières**

L'unité de formation a pour finalités :

- ◆ de permettre de répondre de manière raisonnée à l'informatisation par la compréhension de la notion de réseau local;
- ◆ d'initier aux techniques et connaissances nécessaires à l'utilisation d'Internet/Intranet;
- ◆ d'initier à des techniques et connaissances nécessaires à la communication entre environnements (systèmes) informatiques;
- ◆ de développer :
  - ◆ des attitudes critiques vis-à-vis du traitement automatique de l'information;
  - ◆ des méthodes de travail transférables;
  - ◆ des attitudes d'autogestion de la formation et d'évolution autonome (auto-formation);
  - ◆ des attitudes déontologiques en rapport avec l'aspect confidentiel éventuel des informations traitées.

## 2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

### 2.1. Capacités

L'étudiant sera capable :

- ◆ d'installer et de configurer un système d'exploitation mono-utilisateur;
- ◆ de formater une disquette;
- ◆ de gérer des fichiers sur disques;
- ◆ d'effectuer des copies de sauvegarde et des backups;
- ◆ de retrouver les informations sauvegardées et effacées;
- ◆ d'utiliser les principales commandes de base et les outils d'aide.

### 2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation  
« INFORMATIQUE - LOGICIEL GRAPHIQUE D'EXPLOITATION »

## 3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Laboratoire Réseaux	CT	S	32
3.2. Part d'autonomie		P	8
Total des périodes			40

## 4. PROGRAMME

Face aux matériels et aux logiciels adéquats, l'étudiant sera capable

- ◆ de réaliser une connexion avec un fournisseur d'accès (provider) ou avec un serveur Intranet local;
- ◆ d'utiliser les services de base fournis par Internet/Intranet:
  - ◆ le courrier électronique (E-mail)
    - envoyer et recevoir un message électronique;
    - prendre copie et gérer un message;
    - envoyer et recevoir un fichier associé à un message;
  - ◆ le service de communication (web)
    - identifier des documents HTTP
    - rechercher et obtenir des informations sur un sujet donné en utilisant les outils de navigation et les moteurs de recherche;
    - récupérer une page Web (textes, images, mise en forme);
  - ◆ les forums et groupes de discussions
    - consulter et/ou soumettre une contribution;
  - ◆ le FTP (File Transfert Protocol)
    - télécharger des fichiers.

- ◆ de créer et structurer une page "WEB» en suivant les règles du langage utilisé;
- ◆ de créer un programme Html simple avec un éditeur de textes.
- ◆ de créer un programme Html avec un logiciel de développement de page Web
- ◆ d'insérer des médias externes (textes, images fixes, tableaux, ...);
- ◆ de créer des liens internes et externes;
- ◆ de poser sur un site Internet/Intranet un regard critique quant à la qualité de sa forme et de son contenu.

## 5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant prouvera qu'il est capable, face à un système informatique connu sur lequel est installé la connexion Internet/intranet, en respectant le temps alloué et les règles d'utilisation de l'équipement et du matériel informatique, face à une tâche donnée :

- ◆ d'établir une marche à suivre répondant aux exigences de la tâche;
- ◆ d'utiliser ses savoirs et savoir-faire selon une démarche structurée, pour effectuer des opérations comportant au moins un des points suivants :
  - ◆ pénétrer sur un site Internet/Intranet imposé;
  - ◆ trouver des informations relatives à un thème donné;
  - ◆ prendre copie d'informations repérées dans un fichier;
  - ◆ créer un document portable par le web incluant une image fixe, un tableau et impliquant obligatoirement l'existence de liens.

Pour la détermination du degré de maîtrise, on appréciera dans quelle mesure la démarche suivie débouche sur une réalisation qui respecte les critères formulés dans l'énoncé :

- ◆ l'efficacité des méthodes de recherche,
- ◆ l'habileté technique de l'étudiant,
- ◆ la façon de gérer les liens internes et externes, les images et les tableaux
- ◆ le degré d'autonomie atteint.

## 6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant.

## 7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Il est conseillé de ne pas organiser de groupes comportant plus de deux étudiants par poste de travail et plus de vingt étudiants par groupe.

Le chargé de cours évitera la consultation de sites et/ou de forums "indéliçats".